



Les points importants du Conseil communal du jeudi 1^{er} juin 2017

Approbation du budget 2017 - Prise d'acte

Si Thibaut Wyngaard (Chef de groupe Ecolo) confirme qu'Ecolo va approuver la prise d'acte de ce budget, il constate toutefois que la tutelle pointe au même titre que le groupe Ecolo, l'augmentation de la charge des emprunts et la trop faible augmentation de la dotation au CPAS. Après avoir rappelé qu'Ecolo avait proposé lors du précédent Conseil un amendement pour répondre anticipativement à une remarque éventuelle de la tutelle sur la dotation du CPAS, Thibaut Wyngaard demande à pouvoir recevoir le courrier de la tutelle avec le détail des remarques formulées par celle-ci sur le sujet. Emmanuelle De Bock (Chef de groupe DÉFI) a souhaité, quant à lui, savoir si le Collège avait rappelé à la tutelle que le budget du CPAS avait augmenté les années précédentes entre 5 et 10%. *“Le budget a augmenté plus vite proportionnellement que la pauvreté à Uccle, il est donc assez logique qu’il augmente moins vite maintenant. Le budget est très optimiste mais probablement que les comptes ne le seront pas autant”,* a-t-il fait remarquer. *“La tutelle relève qu’il y a une faible augmentation de la dotation au CPAS alors que c’est cette même tutelle qui nous a imposé un plan avec une augmentation de 1.5%. Et, c’est encore cette même tutelle qui nous dit de faire attention par rapport au recours à l’emprunt et qui ne nous donne pas souvent accès aux subsides. J’ai plusieurs réunions par an avec la tutelle concernant notamment les comptes, les modifications budgétaires... et où j’explique la réalité de notre situation et le fait qu’il nous est difficile de ne pas augmenter notre charge de dettes et donc de ne pas avoir recours à l’emprunt dès lors que nous n’avons pas une capacité subsidiée comparable à bien d’autres Communes alors que nous avons des besoins sociaux extrêmement importants”,* a commenté Boris Dilliès, Échevin des Finances (MR).

Plan d'Action Communal de Stationnement (PACS) - Stationnement réglementé sur voirie - Adaptation de la phase I, approbation de la phase II et approbation des secteurs fixes

Les Conseillers communaux ont été amenés à se prononcer sur l'adaptation de la phase I du PACS, en vigueur depuis novembre 2016 et modifiée suite à une première évaluation de celle-ci, mais aussi sur la phase II correspondant aux dispositions approuvées dans le cadre du PACS en juin 2016. *“Les modifications proposées à la phase I sont des constatations réalisées sur le terrain suite à des demandes émanant principalement des riverains et qui se sont avérées exactes. Une réelle évaluation en profondeur de cette phase doit encore être réalisée. La deuxième phase a, quant à elle, subi quelques assouplissements en termes de réglementation à savoir que plusieurs voiries qui initialement étaient proposées en zones vertes le sont en bleues aujourd’hui”,* a précisé Jonathan Biermann, Échevin de la Mobilité (MR). Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) a souhaité attirer l'attention du Collège sur le fait que la phase II ne comportait pas de zones bleues autour des zones vertes comme cela était le cas en phase I. *“Il y aura donc un report important de stationnement des zones vertes vers les rues avoisinantes. Je demande dès lors au Collège d’être notamment attentif à la zone depuis Calevoet vers le Bourdon qui sera concernée par cette problématique et de prévoir des zones bleues”.* *“Sur le plan, les rues de Calevoet, Zandbeek et Molensteen ainsi que l’avenue du Silence sont en zones bleues. Le bas de la rue du Bourdon n’a pas été mis en zone bleue car il n’y a pas d’emplacement de stationnement”,* a répondu Jonathan Biermann. Du côté de l'opposition, après avoir rappelé être en phase avec le principe et les objectifs poursuivis par le PACS, Thibaut Wyngaard (chef de groupe Ecolo) a précisé qu'Ecolo soutiendrait le point moyennant le retrait de la proposition de la partie relative à l'approbation de la confection du flyer destiné aux citoyens. *“A priori, vous n’avez pas besoin de l’aval du Conseil pour cela et comme nous n’avons aucune vue sur le contenu du*

flyer et sur la manière dont vous allez présenter les choses, nous préférons que l'approbation du flyer ne figure pas dans la délibération du Conseil". "C'est un flyer d'information, il revient effectivement au Collège de le valider", a relevé Jonathan Biermann. Point approuvé à l'unanimité.

Également à l'ordre du jour :

Programme triennal d'investissement 2016-2018, modification du règlement-taxe sur le nettoyage de la voie publique, placement de quatre conteneurs de collecte et de récolte des graisses à huiles de friture (contrat de concession domaniale), rénovation des corniches et des cages d'escaliers des bâtiments avant et réalisation d'un faux plafond dans les classes du bâtiment préau à l'école du Centre...